

**COMPTE-RENDU DETAILLE DU BUREAU
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE MARNE CONFLUENCE
20 FEVRIER 2013 A SAINT-MAUR-DES-FOSSES**

• COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MEMBRES PRESENTS	
SYNDICAT MARNE VIVE	M. LEROY - Président de la CLE
SIAM	M. CHAPRON - Président du SIAM – Vice-Président de la CLE – Président de la commission « Qualité »
NOISY-LE-GRAND	M. MIERSMAN - 1 ^{er} adjoint au Maire de Noisy-le-Grand – Vice- Président de la CLE
CONSEIL GENERAL 93	MME BERNARD - Vice-Présidente du CG 93 – Présidente de la commission « Aménagement »
CONSEIL GENERAL 94	M. DELBOS - Conseiller Général 94 – Vice-Président de la CLE
ABSENTS EXCUSES	
VILLE DE PARIS	MME CHARNOZ - Conseillère de Paris – Vice-Présidente de la CLE
SMAM	M. CALVET- Président du SMAM – Président de la commission « Milieux Naturels »

• COLLEGE DES USAGERS

MEMBRE PRESENT	
CD CANOE KAYAK 94	M. CHERY-DROUET - Vice Président du CDCK94
ABSENTS EXCUSES	
CD AVIRON 94	M. BARBARIN - Président du Schelcher Aviron - Président de la commission « Usage »
ASSO AU FIL DE L'EAU	M. ACHART - Président de l'association Au Fil de l'Eau
ASSO RENARD	M. ROY - Président de l'association RENARD

▪ COLLEGE DE L'ETAT

MEMBRES PRESENTS	
AESN	Mme PROUVE
DRIEE IDF – MIISE ppc	MME MAYET Chargée de mission UT Eau
DRIEE IDF	MME DERUMIGNY Chargée de mission SAGE

• Etaient également présents

VILLE DE PARIS	MME TORREZ - Chargée de mission
CONSEIL GENERAL 94	MME TELLIER - Chargée de mission
SOUS PREFECTURE DE NOGENT	MME DESSAGNES - Chargée de mission
SYNDICAT MARNE VIVE	M. DEBARRE – animateur SAGE Marne Confluence MME BEYELER - Chargée de mission auprès du Président
<i>Bureaux d'études :</i> ADAGE Environnement	M. LEGUY M. SATIN
ASCA	M. NARCY MME CHEVILLOTTE

Ouverture de la séance

M. LEROY (Président de la CLE) ouvre la réunion du Bureau de la CLE à 9H05.

POINT N° 1 : PRESENTATION DU RAPPORT PROVISOIRE DE DIAGNOSTIC

M. LEROY (Président de la CLE) rappelle brièvement le calendrier global d'élaboration du SAGE. Il relève le caractère important de la phase de diagnostic, qui fait suite au travail de synthèse de l'état initial et précède la phase plus prospective et stratégique des scénarios d'actions. Le diagnostic doit permettre aux acteurs de s'accorder sur les enjeux de leur territoire. Il cède ensuite la parole au bureau d'études qui présente le diagnostic.

M. LEGUY (ADAGE Environnement) explique le mode de construction du rapport de diagnostic et l'idée qui a animé le groupement dans la rédaction : s'appuyer notamment sur les travaux des commissions thématiques, réunies fin 2012, en veillant à « objectiver » la subjectivité exprimée dans les groupes de travail. Pour cela, le diagnostic a aussi été alimenté par l'état initial du SAGE, le récit rétrospectif du territoire et le cadre législatif et réglementaire.

Le rapport de diagnostic est structuré en 2 parties : une partie technique (**diagnostic sectoriel**) et une partie plus stratégique (**diagnostic stratégique**) qui prépare à l'action.

Présentation du diagnostic sectoriel (voir diaporama)

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) aurait souhaité qu'un volet financier soit intégré au diagnostic. Les marges de manœuvre des collectivités vont être réduites dans les années à venir et des arbitrages devront être faits sur les actions à mener, notamment dans le domaine de l'eau, des paysages... Il faut avoir à l'esprit ces difficultés à venir. M. MIERSMAN remarque par ailleurs que la gouvernance éclatée en petite couronne parisienne ne simplifie pas la tâche.

M. DELBOS (CG 94) ajoute que cette question liée aux capacités des collectivités est d'autant plus forte que les politiques de l'eau sont débudgétisées depuis 50 ans. Les directives européennes sont transposées au niveau national mais sans que les moyens suivent. Aujourd'hui, c'est l'usager qui paye. La notion de responsabilité sur ces questions est donc importante et nous interpelle sur la gouvernance à mettre en place. Enfin, le cadre réglementaire couvre plusieurs domaines (risque inondation, gestion des eaux pluviales, etc.) mais quels sont les moyens pour intervenir au niveau des SCoT et des PLU ?

Mme BERNARD (CG 93) partage les inquiétudes exprimées sur les finances des collectivités. Néanmoins, la logique voudrait, dans un premier temps, que l'on mette à plat les défis et besoins du territoire avant d'envisager quels seront les moyens pour y répondre et les difficultés éventuelles. Elle juge par ailleurs le rapport de diagnostic de grande qualité même s'il appelle quelques remarques qui seront transmises suite à la réunion.

M. DEBARRE (animateur) confirme que le paramètre économique est important à prendre en compte. Il le sera surtout dans les prochaines phases du SAGE. Celle du décor tendanciel tout d'abord, qui est un travail prospectif qui considère les évolutions à venir du territoire, tant sur le plan de l'aménagement du territoire, de la société civile, des politiques de l'eau et du contexte économique national et local. La dimension économique sera également centrale lors de l'élaboration des scénarios d'actions du SAGE. Chaque scénario fera en effet l'objet d'une analyse économique visant à s'assurer

de leur réalisme. Le sujet de la gouvernance sera tout aussi important à traiter. Enfin, le SAGE devra créer du lien entre les acteurs de l'eau et ceux de l'urbanisme pour que les prescriptions du SAGE puissent être reprises sans difficulté dans les documents d'urbanisme et dans les projets.

M. NARCY (AScA) note qu'il faut distinguer le contexte économique global et les circuits de financement propres liés à l'eau. Pour le premier, on est bien sur une diminution drastique des moyens, pour le second, la tendance est moins négative.

M. LEROY (Président de la CLE) note que l'intérêt du SAGE portera notamment sur « comment dépenser mieux et pas plus, grâce à un travail de coordination et de cohérence des actions ».

Mme PROUVE (AESN) intervient sur le contenu à proprement parler du rapport de diagnostic. Elle explique tout d'abord que les 2 entrées retenues pour aborder le diagnostic (une partie sectorielle et une partie stratégique) répondent aux attentes de l'Agence. Elle note cependant la difficulté, à certains endroits du document, à faire ressortir des données techniques et quantifiées pour apprécier de manière précise les enjeux et leur poids respectif. Le diagnostic doit donner envie d'agir et pour cela être clair dans la manière de poser les problèmes. Elle souhaite ainsi que certains enjeux puissent être mieux quantifiés, qualifiés, sectorisés, dimensionnés (les remarques transmises à la cellule d'animation préalablement à la réunion du Bureau indiquent les thèmes concernés en particulier). Des éléments de formulation sont notamment à reprendre dans la partie qualité-assainissement, qui doit être étayée.

Mme DERUMIGNY (DRIEE) rejoint l'intervention de l'AESN sur le besoin de plus de précision et de quantification des enjeux. Elle invite aussi le groupement à être prudent sur la subjectivité qui transparait parfois dans le rapport et la vulgarisation de certaines notions (ex : crue majeure/fréquente, aléa/probabilité de crue...).

Mme MAYET (DRIEE - MIISE ppc) apprécie pour sa part le fait que les travaux des commissions thématiques aient été repris dans le rapport. Néanmoins, la rédaction du document ne met, à son sens, peut-être pas suffisamment en évidence les mesures à mettre en place pour améliorer la situation actuelle.

M. LEGUY (ADAGE) et **M. NARCY (AScA)** prennent acte de ces remarques. Ils font part de la volonté du groupement et du SMV de positionner le discours du diagnostic à la jonction entre le « technique » et le « politique ». Ce ne doit pas être un document d'évaluation des politiques publiques, ni un document sans fondement technique. Aussi, il ne faut pas désolidariser ce qui est technique et ce qui est politique mais s'interroger sur « qu'est-ce qui est mobilisateur ? » et comment cela doit se traduire dans le discours du diagnostic. De plus, le groupement alerte le Bureau sur le fait qu'il ne faut pas mélanger ce qui relève du diagnostic (les tendances/actions passées et présentes) et ce qui relève du tendanciel (ce qui va nous arriver et quelles actions seront à mener).

M. CHAPRON (SIAM) souligne effectivement une approche trop généraliste sur certains points. Il faut parvenir à descendre à l'échelle locale pour motiver les préconisations futures.

Le Président et ses Vice-Présidents demandent à ce qu'une réunion technique soit organisée dans les prochains jours pour que les demandes de chacun puissent être prises en compte.

Présentation du diagnostic stratégique (voir diaporama)

Le groupement donne dans ce diagnostic stratégique une lecture plus transversale et stratégique de la situation du territoire. Elle s'articule autour de **3 enjeux intégrateurs et fédérateurs** qui traversent les 12 enjeux sectoriels précédents. Cette vision pose les bases à partir desquelles le futur du territoire en matière de ressources en eau, de

milieux et d'usages pourra être envisagé.

M. NARCY (AScA) explique que ce diagnostic stratégique n'est pas qu'un simple exercice pédagogique. C'est une formulation qui doit nous permettre de définir comment rentrer dans l'action.

Mme PROUVE (AESN) juge très intéressante cette approche. Elle serait toutefois plus nuancée sur la notion de solidarité « amont-aval » qui est aujourd'hui inexistante, si ce n'est en matière de mobilisation des connaissances.

Le Bureau prend acte des échanges. Le rapport de diagnostic sera soumis aux membres du Bureau après intégration des remarques formulées en séance par les différents participants.

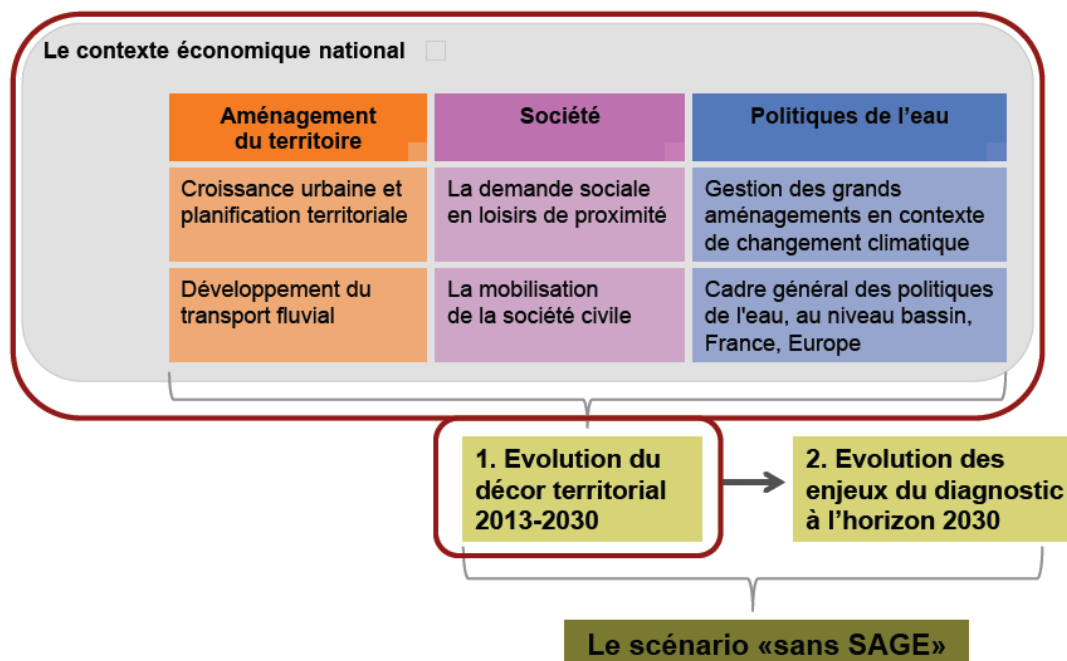
POINT N° 2 : PRESENTATION DU DECOR TENDANCIEL DU SAGE

Voir diaporama présenté en séance

Mme CHEVILLOTTE (AScA) rappelle dans un premier temps le principe de cette démarche prospective dite des « Tendances » et du « Scénario 'sans SAGE' ». Cette phase a pour objectifs :

- De **décrire l'évolution tendancielle du « décor territorial »**. L'évolution de l'eau, des milieux aquatiques et des usages associés est globalement déterminée par l'évolution : de l'aménagement du territoire, de la société civile, des politiques de l'eau et du contexte économique. La première étape consiste donc à apprécier l'évolution future de ces déterminants à l'horizon 2030. Des hypothèses ont ainsi été formulées sur la base d'entretiens d'acteurs et de documents programmatiques.
- D'en **déduire les conséquences sur les hydrosystèmes et leurs usages**, en termes de modalités de gestion, d'état estimé des paramètres qualitatifs et quantitatifs, etc. Des entretiens d'acteurs et l'expertise du groupement d'études permettront d'évaluer l'ampleur des conséquences à prévoir. Une première simulation sera faite en considérant un scénario « sans SAGE » (simple prolongement des actions et évolutions observées tendanciellement).

Le schéma ci-dessous résume la démarche décrite ci-dessus :



Mme CHEVILLOTTE (AScA) explique que seule la première étape d'évolution tendancielle du « décor territorial » sera présentée au Bureau. Elle insiste sur le fait que les hypothèses retenues constituent un compromis entre les objectifs fixés actuellement dans les textes de loi et autres documents programmatiques, et le prolongement des tendances passées.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) estime que l'hypothèse de réalisation du Grand Paris à 2030-2040 est fortement démobilisatrice. Il ajoute que le Grand Paris doit être vu de façon optimiste, le cluster « ville durable » se devant de faire référence en matière de protection de l'environnement.

Mme CHEVILLOTTE (AScA) convient que l'on peut retenir la perspective d'une réalisation à l'horizon 2030, ce qui est d'autant mieux pour penser la plus-value du SAGE sur ce projet.

M. DELBOS (CG 94) estime qu'en matière d'aménagement et de développement économique des territoires, il ne faut pas considérer une évolution « au fil de l'eau » mais au contraire acter de la dynamique en cours, en lien notamment avec le Grand Paris. Il sera plus valorisant pour le SAGE de mesurer des impacts « majorants » plutôt que des impacts « minimaux ». Il pointe par ailleurs certaines limites du SDRIF, qui n'acte pas complètement certaines dynamiques (encore trop centré sur l'habitat et pas assez l'emploi, déséquilibre persistant Est/Ouest).

Mme BERNARD (CG 93) revient sur les hypothèses faites sur le contexte économique. La perspective de croissance à 1% faite à l'horizon 2030, n'est pas en accord avec la dynamique de développement du Grand Paris vectrice d'emplois et de développement économique.

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) confirme qu'une telle estimation ne tient pas compte des cycles courts économiques qui font que le système pourra repartir à un moment donné.

Mme CHEVILLOTTE (AScA) propose de ne pas donner un chiffre à cette croissance mais de retenir l'hypothèse d'une croissance modérée qui poussera les dépenses publiques à être plus sélectives.

Mme PROUVE (AESN) précise les nouvelles orientations de financement public du Xème

Programme de l'Agence de l'Eau : moins d'aides sur le traitement des eaux usées mais un maintien sur les réseaux ; augmentation des aides sur les milieux (renaturation des berges, zones humides, continuités écologiques).

M. DEBARRE (animateur) propose de mettre à disposition des membres du Bureau la présentation du décor territorial afin de réagir aux hypothèses formulées.

Le Bureau prend acte des échanges.

POINT N° 3 : CADRAGE DE LA PHASE 3 DITE DES « TENDANCES ET SCENARIOS

Voir diaporama présenté en séance

M. DEBARRE (animateur) présente le calendrier de la phase des « Tendances & Scénarios », qui sera menée sur l'année 2013 et qui conduira à l'approbation de la stratégie d'action du SAGE (début 2014). Cette phase est plus stratégique que les précédentes puisque des choix / des arbitrages devront être faits. **L'implication des acteurs, élus en particuliers, revêt donc une importance capitale.** Les commissions thématiques seront notamment mobilisées sur une journée, courant avril, pour mettre en débat un certain nombre de sujets.

La présentation n'appelant pas de commentaire, le Bureau valide ce calendrier prévisionnel.

POINT N° 4 : POINT D'AVANCEMENT SUR LES ETUDES COMPLEMENTAIRES

M. DEBARRE (animateur) rappelle que la CLE du 25 septembre 2012 a validé des besoins en études complémentaires ainsi que des sujets complexes méritant des réflexions approfondies. Parmi les propositions formulées lors de la CLE, il avait été fait la distinction entre les **études qui relèvent d'un pilotage par la CLE**, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, et **celles qui relèvent d'autres acteurs du territoire**, avec un accompagnement possible par la cellule d'animation du SAGE.

Diverses démarches ont été engagées depuis :

- ↳ Zones humides et continuités écologiques (connectivité trame verte / trame bleue) : étude qui doit être portée par le Syndicat Marne Vive en tant que structure porteuse du SAGE. Rédaction du CCTP en cours. Réunion d'un comité de rédaction dans les prochaines semaines. Lancement de l'étude au 2nd semestre 2013.
- ↳ Continuités écologiques (trame bleue Marne) : Rencontre avec VNF et présentation de son programme d'intervention sur les barrages de navigation. Proposition d'appui du SAGE.
- ↳ Statut juridique et fréquentation des berges : Premiers contacts pris avec des partenaires. Portage et modalités d'études restant à affiner au cours du 1^{er} semestre 2013.

- ↳ Etude globale du bassin versant du Morbras : Rencontre entre le SMAM et la CA du Haut Val-de-Marne fin février, en présence de l'animateur du SAGE et de l'AESN. Accord sur le principe du lancement d'une étude globale (hydrologie du bassin versant et hydromorphologie des cours d'eau) d'ici fin 2013, co-pilotée par ces deux entités. Appui du SAGE dans la démarche.

Le Bureau prend acte de cet état d'avancement.

POINT N°4 BIS : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS 2013 « PLANS DE PAYSAGE »

M. DEBARRE (animateur) explique que le ministère de l'écologie a lancé un appel à projets « Plans de paysage », début janvier 2013. Il a vocation à renforcer la prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire. Il doit aussi permettre de définir le cadre d'une évolution souhaitée des paysages afin que tous les citoyens puissent accéder à un cadre de vie de qualité.

Fin janvier 2013, les services de l'Etat ont sollicité le Syndicat Marne Vive, en tant que structure porteuse du SAGE Marne Confluence, pour répondre à l'appel à projets. Le SAGE Marne Confluence vise en effet à définir les principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, en vue de leur traduction dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. La notion de « paysage », à travers l'élaboration d'un Plan de paysage, peut donc permettre de créer du lien entre l'« eau » et l'« aménagement » - l'« urbain ». Le Plan de paysage s'inscrit également dans le cadre d'un engagement fort en faveur de la **préservation de la biodiversité**. L'élaboration du plan de paysage viendrait appuyer la définition des scénarios et de la stratégie du SAGE mais aussi préciser la rédaction des documents opposables du SAGE.

M. DEBARRE (animateur) précise que le montant d'une telle étude est estimé à **80 000 - 100 000 €** (sur 2 ans). Une aide financière est accordée par l'Etat aux projets reçus, à hauteur de **15 000 € par an**. Des fonds du SAGE pourraient être mobilisés à hauteur de **15 000 à 20 000 € par an**, d'autres partenaires financiers voire des subventions pouvant être recherchés. La maîtrise d'ouvrage serait assurée par le **Syndicat Marne Vive** en tant que structure porteuse du SAGE, avec l'appui des services de l'Etat voire d'autres porteurs de la démarche (collectivités).

Le Bureau doit donc statuer sur l'intérêt de cette candidature et la valider, avant présentation à la CLE. Si la CLE approuve cette candidature et si le dossier est retenu (décision en avril 2013), le SMV sera alors habilité à lancer une étude d'élaboration d'un plan de paysage, sur les années 2013-2014.

Les modalités de l'appel à projet et le cadrage de la démarche « plan de paysage » sont consultables via le lien :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-Projets-2013-Plans-de.html>

Mme BERNARD (CG 93) juge la démarche intéressante et pertinente pour le SAGE. Elle ajoute que le Département de Seine-Saint-Denis a approuvé, outre le tracé du Chemin

des Parcs, son Schéma pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (SEVES).

Le Bureau confirme l'intérêt de la démarche plan de paysage. La candidature sera présentée à la CLE et en cas d'approbation, le Syndicat Marne Vive, structure porteuse du SAGE, sera missionné pour élaborer ce plan de paysage.

POINT N° 5 : BUDGET PREVISIONNEL 2013 DU SAGE

M. LEROY (Président de la CLE) rappelle que l'Agence de l'Eau et la Région Ile-de-France sont les principaux financeurs du SAGE, de par les aides apportées pour le financement de la cellule d'animation du SAGE ainsi que via les subventions attribuées dans le cadre de l'étude d'accompagnement à l'élaboration du SAGE.

M. LEROY (Président de la CLE) se réjouit de l'engagement d'un certain nombre de collectivités, ce qui marque leur adhésion au projet de SAGE. Il ajoute que les dépenses seront allouées principalement à la phase « Tendances & Scénarios » et à la réalisation d'études complémentaires (étude zones humides, plan paysage...).

SAGE MARNE CONFLUENCE BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2013		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES	DEPENSES
Affectation du résultat 2012	81 958,21 €	
Participations financières (collectivités et SMV)	109 850,19 €	
Cellule d'animation		
. Subvention Agence de l'Eau	32 000,00 €	
. Subvention Région Ile de France	30 000,00 €	
Création du site Internet du SAGE : subvention AESN	5 390,00 €	
Elaboration du SAGE : phase état des lieux et diagnostic		
. Subvention Agence de l'Eau	80 259,00 €	
. Subvention Région Ile de France	50 410,00 €	
Etude Phase scénario et tendances		184 000,00 €
Etudes complémentaires		110 000,00 €
Frais de fonctionnement		43 967,60 €
Frais de salaires et charges		51 900,00 €
TOTAUX	389 867,60 €	389 867,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES	DEPENSES
Excédent reporté	1 969,05 €	
Amortissements	845,55 €	
Achats de mobilier, matériel de bureau et d'informatique		2 814,60 €
TOTAUX	2 814,60 €	2 814,60 €

Le Bureau approuve le budget prévisionnel du SAGE.

POINT N° 6 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION DE LA CLE

La prochaine réunion de la CLE se tiendra le **21 mars 2013**. Elle aura notamment vocation à **valider la phase de diagnostic**.

Les points suivants sont proposés à l'ordre du jour :

1. Vote - Approbation de l'ordre du jour de la CLE
2. Vote - Approbation du procès-verbal de la CLE du 25 septembre 2012
3. Vote - Approbation du rapport de diagnostic du SAGE
4. Vote - Approbation du programme d'action 2013 du SAGE et du budget prévisionnel 2013
5. Vote - Approbation de la candidature à l'appel à projets 2013 « Plans de paysage »
6. Vote - Approbation du rapport de la cellule d'animation 2012 du SAGE
7. Vote - Demande de subventions pour la cellule d'animation 2013 du SAGE
8. Information - Présentation d'un projet de la ville de Neuilly-sur-Marne en lien avec l'eau
9. Informations diverses

Le Bureau approuve l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE.

POINT N° 7 : ACTUALITES DU SAGE - INFORMATIONS DIVERSES

Annulation de l'arrêté préfectoral réglementant la navigation de plaisance et de loisirs sur la Marne dans le Val-de-Marne :

- ↪ Fin 2012 : Réunion du comité de suivi de l'arrêté de navigation de 2008 en sous-préfecture de Nogent. Transmission de propositions par les associations nautiques au Sous-Préfet dans la perspective de la prise d'un nouvel arrêté. Appui technique et juridique de la cellule d'animation du SAGE dans la démarche.

Grand Paris - SDT - CDT :

- ↪ Fin 2012 : Rencontre des services de la DRIEA en charge du suivi du SDT ville durable et des CDT du territoire du SAGE
- ↪ Début 2013 : Engagement d'une démarche conjointe dans le cadre de l'appel à projets « Plans de paysage »

Coordination SAGE-Services de l'Etat :

- ↪ 14 janvier 2013 : réunion avec la DRIEE, la DRIEA et la DDT 77. Objectif : mettre en place une organisation d'échanges d'informations et de dossiers à « enjeux eau » entre les services de l'Etat et le SAGE Marne Confluence ;
- ↪ 27 février 2013 : réunion du comité stratégique de la Mission Interdépartementale et Inter-Services de l'Eau de Paris proche couronne (MIISE ppc)

Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs :

- ↪ 3 décembre 2012 : réunion du Comité consultatif de l'EPTB ;
 - ⇒ En attente des réponses de l'EPTB aux questions formulées par le SMV à l'issue de la réunion

- ↵ 15 mars 2013 : Réunion de lancement de l'étude sur la gestion des risques d'inondation sur le bassin de la Seine en Ile-de-France.

Directive inondation :

- ↵ Elaboration des cartes des aléas et des risques inondations au cours de l'année 2013 (DRIEE). Contribution du SAGE à ces travaux (participation au groupe technique de cartographie du risque inondations sur les Territoires à Risque important d'Inondation, avis sur la méthode de cartographie et les enjeux pris en compte)

Suivi des projets du territoire :

- ↵ 10 janvier 2013 : présentation du projet de port de plaisance à Noisy-le-Grand par M. Miersman (Adjoint au Maire de Noisy-le-Grand) ;
- ↵ 7 février 2013 : présentation du projet d'aménagement des bords de Marne de Saint-Maur-des-Fossés par M. Leroy (Adjoint au Maire de Saint-Maur) ;
- ↵ Programmé : présentation du projet d'aménagement de la base nautique de Vaires-sur-Marne par M. Parny (VP Région Ile-de-France en charge des sports et des loisirs) au Président de la CLE ;

Participation à de nombreuses réunions et études :

- ↵ atelier Marne du Schéma de services portuaires (Ports de Paris) ;
- ↵ comité de suivi du Schéma régional des berges d'Ile-de-France (IAU) ;
- ↵ étude « Evaluation de l'impact potentiel des activités non domestiques sur la Marne » (SMV) ;
- ↵ étude « Etat écologique de la Marne » (SMV) ;
- ↵ comité de suivi du Plan Bleu du Val-de-Marne (CG 94) ;
- ↵ comité de pilotage élargi de l'étude de délimitation de bassins de ruissellement urbains dans le Val-de-Marne (DRIEA-UTEA 94) ;

Consultations en cours :

- ↵ Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) :
<http://www.iledefrance.fr/missions-et-competences/deplacements-amenagement/le-sdrif/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france/>
- ↵ Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) :
<http://extranet.srce-idf.fr> (login : accesgeneral ; mot passe : srceidf)
- ↵ Révision du SDAGE Seine Normandie : avis sur les questions importantes du bassin Seine-Normandie. L'ensemble des éléments de consultation sont téléchargeables via le lien :
<http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7668>

M. LEROY (Président de la CLE) remercie les participants et lève la séance à 12h10.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY